

# Résumé non technique

## Introduction

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010, a marqué une nouvelle avancée dans la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire. Elle impose aux PLU d'intégrer de nouveaux objectifs environnementaux et de diminuer la consommation foncière. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, engage davantage les territoires dans la lutte contre l'étalement urbain et pour la modération de la consommation d'espace en imposant à la commune de fixer des objectifs chiffrés.

La commune de Saint-Marcel-d'Ardèche, située dans le département de l'Ardèche, souhaite réviser son Plan Local d'Urbanisme (PLU) datant de 2004. Au cours de cette révision, plusieurs projets d'aménagement sont prévus, qu'il est nécessaire d'évaluer, conformément à la réglementation en vigueur.

L'expertise écologique réalisée par Naturalia consiste donc à déterminer si le projet de PLU de la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche est susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement et particulièrement sur les sites NATURA 2000 présents sur le territoire communal. En effet, conformément aux dispositions apportées au Code de l'Urbanisme par l'ordonnance n° 2004-489 du 3 juin 2004 et le décret n°2005-608 du 27 mai 2005, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme doit faire l'objet d'une évaluation des incidences sur la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire lorsque le projet de PLU « est susceptible d'affecter de manière significative un site NATURA 2000 » (article L414-4 du Code de l'Environnement).

Ce dossier présente donc le volet naturel de l'évaluation environnementale du PLU de la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche, réalisé par Naturalia en 2016.

## Méthodologie

Des inventaires naturalistes ont été effectués au printemps et à l'été 2016, afin d'identifier les enjeux écologiques présents sur six secteurs concernés par un projet d'aménagement du PLU. Cette phase de terrain s'est appuyée sur une recherche bibliographique permettant de recueillir une somme importante d'informations orientant par la suite les prospections.

Une hiérarchisation des espèces patrimoniales recensées a été faite en attribuant un enjeu écologique propre à chacune d'entre elles, définies selon différents critères (patrimonialité, statut de protection, rareté...).

Conformément au décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012, la définition d'une trame verte et bleue dans le cadre d'un PLU doit être compatible avec le SRCE de Rhône-Alpes et le SAGE Ardèche. Elle devra également être compatible avec le SCOT mais celui-ci n'est actuellement qu'à l'état de projet. Cette analyse des fonctionnalités écologiques passe par l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques locaux, et la vérification que leur conservation s'inscrit dans le projet de PLU.

Trois sites Natura 2000 sont présents sur la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche. Conformément à la réglementation, une évaluation des incidences des projets d'urbanisation du PLU sur ces sites a été réalisée lorsque l'un d'eux était susceptible de les affecter.

## Bilan des protections et documents d'alertes

Les différents périmètres réglementaires (Réserve naturelle, arrêté de protection de Biotope...), périmètres d'inventaires (ZNIEFF, Zones humides) et périmètres contractuels (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Plans Nationaux d'Action) ont été identifiés sur la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche. Ces périmètres permettent de distinguer les zones d'enjeux écologiques connues sur le territoire, et sont également utilisés pour les informations qu'ils contiennent concernant les habitats et espèces patrimoniales.

## Éléments écologiques connus sur Saint-Marcel-d'Ardèche

Les éléments obtenus dans la bibliographie et les prospections de terrain sur les secteurs visés par le PLU ont permis de différencier 6 grandes entités écologiques sur la commune :

- les milieux alluviaux et zones humides liés au Rhône ;
- la trame boisée des chênaies et forêts mixtes ;
- la trame semi-ouverte des coteaux rocaillieux xérophiles ;
- le réseau karstique souterrain, les grottes et avens ;
- la trame agricole en activité ;

- le village ainsi que les quartiers résidentiels annexes.

Pour chacune d'entre elles, les habitats et espèces patrimoniaux, avérés ou potentiels, caractéristiques ont été décrits et illustrés.

Par la suite, une synthèse bibliographique de la flore et la faune remarquables a été présentée sous forme de tableau, décrivant les statuts, le niveau d'enjeu régional et la localisation sur la commune pour chaque espèce.

### **Fonctionnalités écologiques**

L'intégration de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans le PLU de Saint-Marcel-d'Ardèche a été analysée à deux échelles :

#### **Supra-communale**

Les réservoirs et corridors du SRCE R-A ont été identifiés et la prise en compte de ces enjeux écologiques au sein du SAGE Ardèche a été analysée. Ce programme prend bien en compte les enjeux du SRCE.

#### **Locale/communale**

Les réservoirs biologiques et les corridors écologiques issus du SRCE et déterminés par les experts naturalistes ont été décrits.

Les principaux réservoirs de la commune sont formés par deux entités :

- les gorges de l'Ardèche : espace naturel concerné par plusieurs périmètres (ZNIEFF, Natura 2000, Réserve naturelle nationale) ;
- le Rhône aval et les îles du Petit Rhône : fleuve bordant la commune et concerné par plusieurs périmètres (ZNIEFF et Natura 2000).

Ces entités remarquables doivent être préservées pour conserver une diversité spécifique et des fonctionnalités variées, signes d'une biodiversité marquée, et ont fait l'objet d'un zonage garantissant leur préservation dans le règlement du PLU.

Cinq sous-trames terrestres sont présentes sur la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche :

- forestière, comprenant les haies, le réseau d'arbres matures et à cavités, les ripisylves (principalement) et les boisements ;
- ouverte et semi-ouverte, concernée par les garrigues et pelouses sèches ainsi que par quelques friches post-culturelles, qui présente un habitat favorable pour de nombreuses espèces telles que la Magicienne dentelée ou divers oiseaux (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou,...) ;
- rupestre dont le site, notamment, des gorges de l'Ardèche abrite des espèces de grande valeur patrimoniale telles que le Grand-duc d'Europe ;
- agricole, très présente sur Saint-Marcel-d'Ardèche, qui joue un rôle modeste pour la faune et la flore (sauf avifaune appréciant ces espaces) ;
- urbaine, avec les jardins, les vieux murs, les alignements d'arbres et les ruisseaux murets, qui jouent un rôle important puisque ses éléments constitutifs servent à la fois de gîte et de site de reproduction pour plusieurs espèces (chauves-souris, lézards,...).

La trame bleue quant à elle s'exprime au travers de l'Ardèche, du Rhône et ses îles (dont la ripisylve forme une zone humide) ainsi que des différents ruisseaux présents sur la commune et qui représentent des corridors primordiaux qu'il est important de maintenir et même renforcer.

Les obstacles aux fonctionnalités écologiques de la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche ont également été décrits (routes, lignes électriques, dépôts sauvages d'ordures urbanisation, espèces invasives,...).

L'ensemble de ces éléments a été retranscrit sur une cartographie permettant de visualiser les enjeux fonctionnels vis-à-vis du projet de PLU, et indiquant les connexions à renforcer afin d'améliorer le réseau écologique.

Enfin, une hiérarchisation des enjeux écologiques à l'échelle de la commune a été réalisée et illustrée sur une cartographie. Quatre niveaux ont été définis : faible, modéré, assez fort et fort.

### **Compatibilité entre les orientations d'aménagement et les enjeux écologiques**

La compatibilité des projets d'urbanisation du PLU a été confrontée aux enjeux écologiques identifiés lors des prospections ou dans la bibliographie. Une fiche de synthèse présentant les enjeux écologiques a été faite pour les six secteurs inventoriés. Cette fiche de synthèse présente également la compatibilité pour les 6 projets connus sur Saint-Marcel-d'Ardèche : quatre ressortent comme compatibles avec les enjeux écologiques au regard des connaissances actuelles (secteurs A, B, C et E), un secteur est compatible sous réserves du respect de certaines mesures préconisées (F) et un retraits initialement partiellement en conflit avec les enjeux écologiques (secteur D) mais a finalement été classé en zone A.

## **Evaluation des incidences du PLU sur le milieu naturel**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) réalisé par le bureau d'étude ADEPT a été analysé. Il en ressort que les enjeux écologiques sont bien pris en compte et que, globalement, l'incidence du PLU s'avère positive concernant la biodiversité.

L'incidence du PLU sur les espaces remarquables (ZNIEFF, zones humides, Natura 2000...) a également été évaluée. Le PLU garantit la préservation et la pérennité de ces périmètres via un zonage ajusté.

## **Eléments de règlement du PLU**

Une proposition de zonage des différents espaces remarquables en accord avec la réglementation est faite dans ce chapitre. La protection de ces espaces remarquables se traduit par le classement en zone A ou N de ces secteurs ainsi que par un sur-zonage en tant qu'EBC ou au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme.

Par la suite sont présentés les différentes préconisations en faveur du milieu naturel sur la commune pouvant être intégrées au zonage et au règlement du PLU, ou de manière générale lors d'aménagements. Un focus a été fait sur les projets connus du PLU, faisant l'objet d'une OAP, les mesures préconisées ont été listés pour chacun d'entre eux accompagnées d'une cartographie synthétique, lorsque nécessaire.

## **Indicateurs de suivi**

Afin d'évaluer la pertinence du PLU à l'échéance de son terme, il convient de définir dès aujourd'hui des indicateurs de performance selon trois critères :

- la pertinence pour la commune ;
- la simplicité d'utilisation ;
- la représentativité des enjeux et problématiques du territoire communal.

Un tableau de synthèse liste les indicateurs qui permettront le suivi de l'application des objectifs et orientations du PADD du PLU de Saint-Marcel-d'Ardèche concernant le milieu naturel.